

Lva hebdo

INFORMATIONS MUNICIPALES



"Je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites mais je me battraï jusqu'à la mort pour que vous ayez le droit de le dire."

Voltaire

Le chiffre

26

aides à domicile
du CCAS interviennent
auprès de personnes
âgées

► 2 Hommage à Francis Desespringalle



► 6 La maison natale de L. de Bettignies, terrain d'expérimentation

► 4 et 5

Reconfinement : comment la ville s'adapte...

Actus...

Hommage d'Alain Bocquet à Francis Desespringalle, Grand Maître des Chevaliers de la Tour

«C'est avec une grande tristesse que je viens d'apprendre le décès de Francis Desespringalle après un long combat contre la maladie. Il était un des ambassadeurs de notre cité thermale parmi les plus engagés et les plus fidèles. Il tenait son attachement à Saint-Amand-les-Eaux de son père, Arthur, Président de l'Harmonie Municipale durant de nombreuses années dont il fut lui-même membre pendant 25 ans. Amoureux de la culture et particulièrement de la musique, celle-ci l'accompagna toute sa vie et lui valut l'Etoile de la Fédération Musicale de notre région, il a d'ailleurs longtemps présidé sa délégation Scarpe-Escaut. Il a obtenu, à ce titre, une distinction du Ministère de la Culture et a également été promu comme Chevalier des Palmes Académiques.

Francis Desespringalle était un homme profondément engagé pour la vie de la cité. Par la musique, mais aussi dans son engagement professionnel où il acheva une carrière bien remplie comme cadre supérieur au Département du Nord et dans sa vie de citoyen, où il assumait avec passion la fonction de Maire de Rosult, son autre commune de cœur.

Sa personnalité joviale, attachante et sensible était reconnue et appréciée de tous. Il va laisser un grand vide dans la confrérie des Chevaliers de la Tour, qu'il avait rejointe en 2014 et dont il assumait la fonction de Grand Maître depuis 2016.

J'avais, au fil du temps, lié une amitié fidèle avec Francis. Il va beaucoup nous manquer. J'adresse au nom de la population amandinoise à son épouse Andréa, à ses deux enfants et à l'ensemble de sa famille et de ses proches, mes plus sincères condoléances et les assure de toute notre sympathie en ces moments douloureux.»

Juridique

L'arrêté municipal en faveur du commerce de proximité amandinois défendu à Lille par une avocate amandinoise



Suite aux décisions gouvernementales de fermer les commerces de proximité dits « non essentiels », notre Maire a pris la semaine dernière un arrêté municipal pour leur permettre de rouvrir en respectant le protocole sanitaire en vigueur et en proposant la création d'une commission de suivi comprenant toutes les autorités locales, sanitaires et nationales.

Cet arrêté a été contesté par le Préfet qui a demandé son annulation comme pour toutes les communes ayant pris ce genre d'arrêté. Celui de Saint-Amand-les-Eaux a été examiné au tribunal administratif de Lille ce lundi. C'est une avocate amandinoise, Maître Candelier, qui a défendu l'arrêté municipal et les commerces de proximité amandinois.

Une concurrence déloyale entre les commerces de proximité, les grandes surfaces et les géants du numérique

Dans sa plaidoirie, l'avocate a pointé « l'illégalité du décret gouvernemental en date du 29 octobre qui donnait lieu à une rupture d'égalité entre les commerçants et qui portait atteinte à la liberté d'entreprendre. Au travers de ce décret, c'est l'État lui-même qui organisait la concurrence déloyale entre les petits commerces et les grandes surfaces. »

Les arrêtés municipaux ont eu « pour bénéfice d'avoir fait bouger le décret » puisque celui-ci a été modifié 4 jours plus tard, soit le 2 novembre. Il prévoit notamment l'interdiction pour les grandes surfaces de vendre des produits autres que de première nécessité.

Une décision gouvernementale qui met à mal les efforts réalisés par la Ville et les commerçants

À l'illégalité du décret gouvernemental initial s'opposait la légalité de l'arrêté municipal. « Selon un arrêt du Conseil d'État d'avril 2020, le Maire peut, même en temps de crise sanitaire, prendre un arrêté pour des raisons impérieuses propres à la commune. »

Maître Candelier a ainsi défendu le fait que des efforts considérables avaient été réalisés par la municipalité en faveur du commerce de proximité. « La Ville a mené une politique de redynamisation du centre-ville, de nombreux moyens ont été mis en oeuvre » tels que les travaux du cœur de ville ou encore « la création d'un Office de Commerce. » Or, ces efforts risquaient d'être réduits à néant si les commerces de proximité étaient amenés à fermer définitivement.

Les commerçants, aussi, ont dû réaliser de gros efforts ces derniers mois pour poursuivre leurs activités dans le respect du protocole sanitaire. « J'ai mis en avant tous les investissements qu'ils ont dû faire avec l'achat de plexiglas et de gel, l'aménagement des horaires, l'accueil des clients sur rendez-vous... » Maître Candelier a également insisté sur le fait que les dispositifs mis en place dans les commerces étaient beaucoup plus stricts que ceux mis en place dans les Lycées pourtant toujours ouverts.

Un arrêté cohérent au regard de la situation amandinoise

« Le but de cet arrêté n'était pas de contrecarrer le gouvernement mais de prendre des mesures adaptées et cohérentes vis-à-vis de la situation de Saint-Amand-les-Eaux, avec un encadrement strict via le comité de suivi. En tant qu'Amandinoise depuis toujours, ça a été une fierté de porter les valeurs de ma ville et de représenter les commerçants. C'est une forme de soutien. J'ai plaidé, comme toujours, avec mon cœur et mes convictions. Nous allons vers une situation catastrophique. Car derrière le terme abstrait de « commerces », il y a parfois des gérants non salariés à qui les aides de l'État ne profiteront pas. Que leur restera-t-il pour manger ? »

À l'heure où nous écrivons ces lignes, le tribunal administratif n'a pas encore rendu son jugement public. Pour tenir durant cette crise sanitaire, les commerçants s'organisent pour continuer leurs activités d'une autre façon, via la livraison ou la vente à emporter par exemple. Retrouvez la liste actualisée des commerçants menant ces initiatives en page 5. ◀



Santé

Covid-19 : faisons le point sur la situation

À l'heure où nous écrivons ces lignes, la France approche les deux millions de cas positifs décelés depuis le début de l'épidémie. La barre des 40 000 décès, elle, a d'ores et déjà été franchie.

Le confinement se poursuit : les déplacements doivent être réduits au strict minimum et une attestation doit être remplie pour chacun d'eux.

De nouvelles mesures ont été annoncées, notamment au sujet de l'éducation. Ainsi, les épreuves du baccalauréat vont être aménagées. Pour les élèves de Première et de Terminale, les épreuves communes ne seront pas organisées, le jury tiendra compte des moyennes obtenues dans les matières concernées.

Les Terminales passeront bien leurs épreuves de spécialité en mars et leur grand oral en fin d'année scolaire.

Dans les lycées, jusqu'à 50% des cours pourront être dispensés à distance. Il revient à chaque établissement de décider des modalités. À Saint-Amand-les-Eaux, le lycée Couteaux a décidé d'opter pour un mix entre cours en présentiel et cours à distance pour éviter au maximum les brassages entre élèves. ◀

Les questions que vous vous posez...

Ai-je le droit de déménager pendant le confinement ?

Le Préfet des Hauts-de-France indique qu'il est possible de procéder à un déménagement. Seulement, celui-ci doit être effectué, soit par les membres du foyer, soit par un professionnel. Il n'est pas possible de réunir un groupe d'amis ou de proches.

À noter : les déplacements sont autorisés pour un état des lieux, une remise de clés ou une signature de bail. Par contre, il est interdit de procéder à des visites de biens pour une future acquisition. De nombreuses agences immobilières optent pour les visites virtuelles. Rapprochez-vous d'elles pour en savoir plus.

Puis-je faire appel à un

chauffagiste ? Oui ! Les activités professionnelles autorisées à domicile concernent l'intervention des professionnels dans le cadre de travaux (chauffagistes, plombiers, peintres...) ou d'un déménagement ; les services à la personne (garde d'enfants, assistance aux personnes âgées ou en situation de handicap, entretien du domicile (ménage, travaux, jardinage), livraison (courses, repas, linge), soutien scolaire, assistance informatique et administrative).

Le covoiturage est-il toujours possible ?

Oui, dès lors qu'il s'agit d'un déplacement autorisé et à condition de respecter les gestes barrières. N'oubliez pas de vous munir de votre attestation respective !



3 questions à...

Florian Dehont, aide-soignant en médecine et Morgane de Azevedo, infirmière en médecine polyvalente au CH de Saint-Amand

Qu'est-ce qui a changé, avec le Covid, dans votre façon de travailler ?

Les patients ont encore plus besoin de contact et de dialogue. La limitation des visites, la suppression des chambres doubles peuvent entraîner un isolement social. Nous y pallions le mieux possible en passant du temps avec les patients. **Ce temps, nous DEVONS le prendre** car, si la personne hospitalisée va mal psychologiquement, ce sera plus

dur, pour elle, de se rétablir sur le plan physique. Nous disposons également d'outils comme les tablettes pour permettre aux patients et à leur famille de s'entretenir par visioconférence...

Pensez-vous aux risques de contamination auxquels vous êtes exposés ?

On ne peut pas ne pas y penser mais tout est mis en œuvre pour minimiser les risques.

Nous nous sentons plus en sécurité à l'hôpital avec nos EPI (Équipements de Protection

Individuelle) qu'à l'extérieur.

Ici, nous sommes formés en continu et nous respectons tous les gestes barrières... De plus, deux infirmières-hygiénistes sont présentes et très disponibles, les cadres sont à l'écoute et réactifs... Tout le personnel forme une équipe soudée. Nous nous entraînons, nous nous soutenons, ce qui nous permet de nous améliorer au quotidien. **Or, en améliorant la prévention et la protection des soignants, on augmente également la qualité des soins et de la prise en charge.**

Quels messages souhaiteriez-vous délivrer aux Amandinois ?

Le respect des gestes barrières reste très important, que ce soit pour sa propre santé mais aussi celle des autres. Cette situation n'est facile pour personne. Même pour nous, soignants : porter un masque pendant tout un poste n'est pas évident. Gardons en tête que cette pathologie peut toucher n'importe qui et avoir de graves conséquences. Nul n'est intouchable !

Le drive de la Médiathèque : comment ça fonctionne ?

Empruntez jusqu'à 10 documents de chaque catégorie (Livre/BD/CD/DVD/Magazines) et deux vinyles pour 6 semaines !

1 Je consulte le catalogue

sur www.mediatheques-porteduhainaut.fr

rubrique Catalogue. N'oubliez pas de filtrer en précisant que vous recherchez, au sein de la médiathèque de « Saint-Amand », des livres « En rayon » et « En magasin »

2 Je réserve mes documents

Par mail sur contact@mediatheque-st-amand.com en renseignant mon numéro d'abonné.

Laissez aussi vos coordonnées : nom, prénom et téléphone. Vous pouvez également réserver par téléphone au 03 27 22 49 80 les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 14h à 18h.

3 Je prends rendez-vous

Vos bibliothécaires vous contacteront pour prendre rendez-vous et se chargeront de préparer vos documents.

4

Je récupère

Le drive fonctionne les mardis, mercredis, vendredis et samedis, de 14h à 18h.

Pour vous rendre en médiathèque, il faudra vous munir d'une attestation dérogatoire et cocher la case « achats de première nécessité », cette catégorie comprenant également le retrait de commandes. Veuillez vous présenter à l'horaire défini et respecter les règles sanitaires.

5

Je restitue tous les documents

Vous pourrez retourner vos documents à la borne de retour extérieure ou lors de votre prochain rendez-vous.

Vous ne pouvez pas vous déplacer ? Sachez qu'en raison de la situation, les prêts en cours sont allongés et ce, jusqu'à la fin de la période de confinement.



Reconfinement

Solidarité, éducation, sport... Comment la ville s'adapte

Une solution pour chaque situation avec le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste attentif à la situation des personnes vulnérables inscrites sur son registre, qu'elles soient âgées, en situation de handicap, à mobilité réduite... L'une d'entre elles ne dispose pas d'ordinateur, d'accès à Internet ou d'imprimante ? Des attestations de sortie peuvent lui être fournies. Un problème pour se ravitailler ? Une solution peut être proposée. Les membres du conseil d'administration, parmi lesquels le chauffeur de taxi Kamel Bara, font eux-mêmes appel à leur réseau pour mettre en œuvre des initiatives solidaires telles que du portage à domicile.

Les 26 aides à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées peuvent également faire part au CCAS des éventuelles difficultés rencontrées.

► Vous souhaitez inscrire un proche sur le registre du CCAS ? Plus d'informations au 03 27 09 08 40

Dans l'enseignement, des aménagements...

La semaine passée, le Ministre de l'Éducation nationale a annoncé le durcissement du protocole sanitaire dans les établissements scolaires. Parmi les mesures phares : le port du masque, rendu obligatoire à partir de 6 ans. « Dès le premier jour, les enfants sont arrivés avec leurs masques, tous les parents ont collaboré » témoigne Madame Gallet, directrice de l'école élémentaire Louise-Dematte. Il s'agit du seul changement opéré au sein de l'établissement puisqu'un protocole sanitaire strict était déjà appliqué depuis la rentrée. « Les entrées, les sorties et les récréations étaient déjà échelonnées, le lavage des mains régulier... » Même son de cloche du côté des maternelles comme l'explique Alicia Cochin, directrice de Henri-Barbusse. « Nous appliquons le même protocole qu'en septembre. Chez les maternelles, le port du masque et le respect des distances ne sont pas obligatoires, les petits d'une

même classe peuvent encore travailler et jouer ensemble. En conséquence, ils ne ressentent pas trop les effets du protocole sanitaire au sein de leur classe. Par contre, nous veillons à ce que les différentes classes ne se croisent pas. Chacune dispose de son propre espace dans la cour de récréation par exemple. Enfin, les enfants apprennent les gestes barrières dès le plus jeune âge : se laver les mains, éternuer dans son coude... »

C'est au lycée Couteaux que les changements les plus importants ont été réalisés. Au vu du nombre d'élèves accueillis, l'établissement a décidé de dispenser 50% de cours en présentiel et 50% de cours à distance.

Basket, hand... Des matchs reportés

Nos sportives de haut niveau n'ont joué aucun match le week-end dernier. Les joueuses reprendront après la trêve internationale le 21 novembre, avec un match à l'extérieur contre Basket Landes. Du côté du handball, des cas positifs au coronavirus ont été détectés parmi l'effectif de la Ligue Féminine. En conséquence, le match qui devait opposer, le week-end dernier, le SAH-PH à Bourg-de-Péage a été reporté au 14 novembre. ◀

En mairie, un accueil sur rendez-vous

Pour prendre rendez-vous ou pour tout renseignement, contactez :

- Les services à la population et l'État civil au 03 27 22 48 00 ;
- La Régie au 03 27 22 48 77 ;
- Le Centre Communal d'Action Sociale au 03 27 09 08 40 ;
- Le Centre Technique Municipal au 03 27 22 49 00 ;
- Le Point d'Accès au Droit au 03 27 32 80 10.

Mes commerces de Proximité j'y VAIS... j'y TIENS !



Les commerçants unissent leurs forces

Les commerces s'organisent pour pouvoir poursuivre leurs activités dans la mesure de leurs possibilités. Afin de les aider, la Ville reste à leur écoute et leur offre encore un peu plus de visibilité en valorisant leurs initiatives dans les pages du LVAhebdo comme sur son site Internet (www.saint-amand-les-eaux.fr).



Livraison à domicile : sept enseignes s'associent

Comme lors du premier confinement, des commerçants de Saint-Amand-les-Eaux se sont associés pour aider les Amandinois qui peinent à se déplacer à se ravitailler. La boucherie Pollet fait ainsi gratuitement profiter de son service de livraison aux primeurs M'Bio et Forteza ainsi qu'aux boulangeries Aux Gros Petits Pains, Chez Boucher, Le Fournil et Au Pêché Mignon.

Les commandes ne s'effectuent que par téléphone et doivent être passées au plus tard la veille de la livraison. Sont livrés les mardis et vendredis les secteurs suivants : centre-ville, faubourg de Tournai, Thumelart, Moulin des Loups, Mont des Bruyères. Sont livrés les jeudis et samedis, les secteurs suivants : quartier de la gare, Moulin Blanc, La Bruyère.

► Plus d'informations au 03 27 48 55 72

Le Pasino garde le contact avec les Amandinois via sa page Facebook. Récemment, l'établissement a lancé un jeu pour soutenir le commerce local. Il suffit de nommer, dans un commentaire, une enseigne amandinoise que l'on affectionne et de partager la publication sur son mur. À gagner : 100 euros à dépenser... dans un commerce de proximité amandinois bien sûr !

► Le groupe Partouche a également fait don de 300 000 euros à la Fondation des Hôpitaux de France. Une quarantaine d'établissements en ont bénéficié parmi lesquels le centre hospitalier de Saint-Amand-les-Eaux.

Une dérogation a permis aux fleuristes d'accueillir du public dans leur boutique jusqu'à la Toussaint.

À la suite de cette dernière journée d'ouverture, Rapid'Flore a décidé de déposer, sur les tombes du cimetière central, les pomponettes qui lui restaient.

Des commerçants solidaires entre eux

Parce qu'il commercialise des produits alimentaires pour animaux, le Village Canin fait partie des établissements qui peuvent rester ouverts. L'enseigne a décidé de venir en aide aux commerces voisins en proposant de faire dépôt gratuitement.

« Les petits commerces du secteur ont juste à nous déposer leurs colis et nous nous chargeons de les donner aux clients » explique l'enseigne, qui peut également gérer les encaissements.

► Plus d'informations au 03 27 48 75 36

Ils poursuivent leurs activités...

Restaurants

Vente à emporter uniquement

- Les Champs-Élysées : 03 27 27 85 62.
- Cooxo : 03 27 34 24 16 et www.cooxo.fr.
- Soul Kitchen : 03 27 48 94 89.
- Le Grill : 09 50 08 08 53.
- Le Palais d'Istanbul : 03 27 48 93 22.
- Le Knossos : 03 27 31 84 51.
- Il était une frite : 09 53 62 26 04.
- La Friterie du Moulin.

Plats à emporter et livraison

- L'Atelier Di'Vin : 06 07 15 96 81 ou 03 59 76 56 30.
- La Passion du Vin : 07 68 50 94 33.
- Le Kursaal : 03 27 48 89 68.
- La Vita è Bella : 03 27 33 74 97.
- Le Magistral : 06 71 39 27 05.
- Le Bosphore : 03 27 33 19 85.
- Pizza Duo : 03 27 34 42 29.
- Aux Délices d'Éric : 03 27 44 08 89.
- Best Burger : 03 27 21 09 12.
- Casa Presto : 03 27 20 03 20.
- La Fringale : 06 37 59 80 88.
- Buona Pizza : 03 27 21 86 79.
- Pizza Rif : 03 27 31 29 93.

Fleuristes

- Mary'Flor : drive et livraison à domicile. Commandes au 03 27 49 68 00 et sur [f](https://www.facebook.com/maryflor)
- Flau'Rore : vente à emporter et livraison. Commandes au 03 27 48 70 18, 06 22 29 95 20 et sur [f](https://www.facebook.com/flaurorore)
- Styl Fleurs : drive et livraison. Contact au 03 27 27 82 70, 06 80 30 17 76 et sur [f](https://www.facebook.com/stylfleurs)
- Rapid'Flore (Coeur de Fleurs) : drive et livraison. Commandes au 03 27 22 16 16 et sur [f](https://www.facebook.com/rapidflore)

Habillement

- Alex Chaussures : retrait en boutique ou livraison à domicile. Commandes au 06 10 52 85 87 et sur [f](https://www.facebook.com/alexchaussures)
- Greg Boutik : livraison à domicile et envoi de colis. [f](https://www.facebook.com/gregboutik)
- Lulu Bohème : retrait de commande. [f](https://www.facebook.com/luluboheme)
- Carrure : retrait en magasin, livraison en point relais ou à domicile. [f](https://www.facebook.com/carrure)
- Intuition & Kids : commandes au 06 98 29 46 19 et sur [f](https://www.facebook.com/intuitionkids). Retrait en magasin.
- Access Story : commandes au 06 52 23 09 12 et sur [f](https://www.facebook.com/accessstory). Retrait en magasin.

Esthétique

- Le salon Au Temps Pour Soi : drive pour coloration de cheveux personnalisée, shampoings, soins, laques... Commandes au 03 27 24 09 47.
- La Boîte aux Parfums : livraisons à domicile. Commandes au 03 27 48 46 45.
- Perles d'Ô : vente à emporter, livraison à domicile, envoi de produits de soin ou de bons cadeaux. [f](https://www.facebook.com/perlesdoo)
- Ambiance & Bien-Être : click'n'collect [f](https://www.facebook.com/ambiancebienetre)

Divers

- Une Souris Verte : livraison à domicile. [f](https://www.facebook.com/unesourisverte)
- Fantasia : drive piéton. [f](https://www.facebook.com/fantasia)

Votre commerce fait de la livraison ou de la vente à emporter ? Contactez l'Office de Commerce au 06 30 79 26 94 et sur [commerce@saint-amand-les-eaux.fr](https://www.facebook.com/saint-amand-les-eaux)

Réseaux**Les travaux d'installation de la fibre optique avancent**

Une armoire va être installée courant novembre rue Léonce-Malécot.

Des relevés vont également être effectués jusque fin décembre rues Henri-Durre, de Valenciennes, du 18 juin 1940 et place du 11 novembre 1918.

Enfin, sachez que des travaux sur les réseaux de télécommunication vont être entrepris rue de la Fontaine-Bouillon durant la deuxième quinzaine du mois de novembre. La circulation sera limitée à 30 km/h dans la zone de chantier.

Le giratoire place Gambetta en cours de réfection

Durant les travaux, la circulation sera régulée par des feux tricolores. La vitesse sera limitée à 20km/h. Juste à côté, sur le parking de la place Jean-Monnet, des aménagements sont en cours. Parmi eux : la réfection des caniveaux et des bordures.



Projet

La maison natale de Louise de Bettignies, terrain d'expérimentation

Elle deviendra un lieu d'avant-garde, à l'image de celle qui a vu le jour entre ses murs. La maison natale de Louise de Bettignies fait actuellement l'objet d'une ambitieuse réhabilitation en vue de devenir le premier centre de ressources sur l'émancipation des femmes.

L'innovation ne portera pas que sur le fond. Pour preuve, une extension en béton est en cours de construction à l'arrière ; cette étape du chantier a fait figure d'occasion pour l'entreprise amandinoise Outinord qui a pu, grâce à un partenariat avec la Ville, tester in situ l'une de ses inventions : une banche dotée de la technologie E-OS, récemment brevetée. En quoi consiste-t-elle ? Le chargé de projets, Michel Dumonte, nous explique. « Habituellement, pour décoffrer, nous utilisons de l'huile pour que le béton n'accroche pas au métal.

Avec E-OS, nous maintenons entre la banche et le béton un film d'eau tellement fin qu'il se

compte en dixièmes de millimètres. Ainsi, le béton n'adhère pas à la paroi, ce qui nous donne une surface aussi plane que du marbre. »

La technique suscite déjà l'intérêt des professionnels de la construction, tant les avantages sont nombreux.

« L'huile de décoffrage ne représente pas un gros poste de dépenses mais elle pose des soucis en termes de sécurité et d'hygiène au travail. Elle rend le sol glissant, notamment. Et même si on utilise des huiles biologiques, l'empreinte carbone est significative. E-OS est une solution plus écologique. »

Pour Outinord, il s'agit du tout premier test effectué dans le Nord. « Nous avons déjà mené l'expérimentation dans la région parisienne. Il est important de cumuler les tests sur des chantiers de natures différentes. La technique sera commercialisée au début de l'année 2021 et va révolutionner le monde du bâtiment. »

Des travaux impasse Vincent

Du côté de l'impasse Vincent et de la rue du Marillon, une société mandatée par Noréade est intervenue sur les réseaux d'eau potable.

Des tranchées ont été creusées pour permettre son intervention. Le chantier étant terminé, des enrobés de voirie vont prochainement être effectués.

La Ville se prépare à illuminer votre fin d'année

Les décors lumineux qui ornent les rues de notre ville à l'approche des fêtes sont en cours d'installation.





ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐ Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.

☐ Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.

☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.

☐ Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.

☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.

☐ Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

☐ Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative

☐ Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

En bref...

À la Collinière,
un grand nettoyage
d'automne

Le comité d'animation et de promotion de la Collinière s'est doté d'un aspirateur de feuilles. Deux bénévoles des jardins partagés l'ont utilisé dans le quartier. Les feuilles mortes serviront à alimenter le compost. « Rien ne se perd » souligne le président de l'association, Jean-Claude Camelot.

Avec l'exposition virtuelle
de la SPI, vous allez aimer voir
double !

La Société des Photographes Indépendants (SPI) a joué avec les reflets à l'occasion de la préparation de sa nouvelle exposition.

Le résultat est à découvrir, non pas à la Villa Dubois comme habituellement, la crise sanitaire rendant tout rassemblement impossible, mais sur Internet.

L'exposition virtuelle vous donnera à voir le travail -et l'univers- de onze photographes. Ici, notre Tour abbatiale encapsulée dans un verre de lunettes par le jeu des reflets ; là, une carrosserie automobile lustrée dans laquelle surprendre une image déformée ; souvent, une symétrie de paysage, obtenue par la grâce d'une rivière ou d'une flaque...



© Astrid Dutrieu

► Le lien est disponible sur www.saint-amand-les-eaux.fr et sur www.facebook.com/mairie.saint.amand.les.eaux

Exposition

ABEILLES

Vous habitez à moins d'un kilomètre du jardin de la Tour abbatiale ?

Profitez de votre balade quotidienne pour jeter un œil à l'exposition de la Médiathèque des Encres.

Grâce aux panneaux installés de l'autre côté de la verrière, vous découvrirez le monde fascinant des abeilles...



► INFOS CAF

La Caf continue à vous accompagner dans vos démarches en vous proposant des entretiens téléphoniques ou des visio-conférences. Des espaces d'accueil restent également ouverts pour vous recevoir sur rendez-vous dans les meilleures conditions, avec toutes les garanties sanitaires.

► Tous les renseignements sur caf.fr ou par téléphone au 0810 25 59 80. Un conseiller vous répond du lundi au vendredi de 9:00 à 16:00. N'oubliez pas de vous munir de votre

attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « Se rendre dans un service public ».

► SANTÉ - BIEN ÊTRE



Si vous apercevez de plus en plus d'hommes portant la moustache, ne vous inquiétez pas, chaque année, au mois de novembre, « Movember » invite les hommes à se laisser pousser la moustache. L'événement est destiné à sensibiliser l'opinion

publique sur les maladies masculines, comme le cancer de la prostate.

► Cette campagne est un moyen amusant et humoristique de faire passer un message tout à fait sérieux. Alors Messieurs, faites-vous dépister ! Retrouvez toutes les informations sur <https://bit.ly/3kb4CAE>

► TOUR VIRTUEL
AU MUSÉE

Le musée de la Tour vous offre un « tour virtuel » en vidéo pour découvrir son univers. Les sculptures de l'expo FEM ont envie

de vous raconter à tour de rôle leur petite histoire personnelle. Découvrez chaque vendredi, l'histoire d'une sculpture sur la page facebook de la Ville.

► LE SAVIEZ-VOUS ?

Vos déchets de taille et/ou d'élitage peuvent vous rendre service. Une fois vos végétaux réduits en fins copeaux, vous pourrez les épandre aux pieds de vos arbustes ou de vos plantes pour les protéger des premières gelées.

► COLLECTE DÉCHETS

► **MER. 25 NOV**
(déchets ménagers)

► **MER. 18 NOV.**
(avec sacs jaunes et bac à verre)

► DÉCHÈTERIE

Du lun. au sam. de 9h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h, le dimanche de 9h à 12h. Fermeture le jeudi et jours fériés.

► NUMÉROS UTILES

► Médecin de garde
03 20 33 20 33

► Smir 0800 81 13 92

► Mairie 03 27 22 48 00

► CCAS 03 27 09 08 40

Restez en contact :

Recevez gratuitement notre
LVAnews



Journal municipal réalisé par le Service
Communication, 69 Grand'Place,
59230 Saint-Amand-les-Eaux, 03 27 22 49 70,
lavieamandinoise@saint-amand-les-eaux.fr
Impression : Imprimerie Gantier

Naissance 13 OCT. SPELLE Automne.
31 OCT. CANFIN Maëva.

Mariages FIÉVEZ Francis & TIRON Marie-
Françoise. REYNOUDT Timothé & SOMBETZKI Camille.

Décès MEDJANA BLAIRON Mireille (88 ans).
GUILAIN BOURGEOIS Claire (94 ans). LACQUEMANT
CLÉMENT Nicole (76 ans). DEWAILLY Jean-François
(70 ans). TAHON LAHAISE Jeanne (87 ans).
GANTIEZ MONCHY Hélène (94 ans).

Menu LUN. 16 NOV. Potage aux légumes,
paupiette de veau, haricots beurre à l'ail, pommes
campagnardes, camembert, orange.

MAR. 17 NOV. Concombre à la grecque,
omelette, courgettes, semoule, chanteneige,
compote de fruits. **Repas BIO**

MER. 18 NOV. Salade des de mimolette, suprême
de poule, légumes du bouillon, riz, glace.

JEU. 19 NOV. Crème Dubarry, jambon blanc, gratin
d'endives, pommes vapeur, tomme blanche, banane.

VEN. 20 NOV. Salade de champignons, poisson
meunière, beurre blanc, purée crécy, yaourt, tarte
aux pommes.